

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1-2016**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux contribuables de la Ville de La Pocatière par la soussignée, Danielle Caron, greffière de la Ville de La Pocatière, de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 7 mars 2016, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 1-2016 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'augmenter le nombre de logements maximum autorisé dans la zone Rb42.
2. Conformément aux dispositions de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sera tenue lors de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi **4 avril 2016, à 20 h**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 412, 9^e Rue, à La Pocatière.
3. L'objet de cette assemblée est de consulter les contribuables sur les dispositions du projet de règlement numéro 1-2016, soit l'augmentation de 3 à 4 du nombre de logements maximum autorisé dans la zone résidentielle Rb42.
4. La zone visée par la modification au règlement de zonage est la zone Rb42, dont le périmètre peut être sommairement décrit comme suit : contenu entre la 2^e avenue de la Falaise au nord-ouest, la 3^e rue Fraser et la 2^e avenue de la Falaise au nord-est, la 3^e avenue de Guise au sud-est, et la 2^e rue Guimond au sud-ouest.
5. Lors de l'assemblée publique de consultation, le président d'assemblée expliquera l'objet du projet de règlement numéro 1-2016 et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
6. Le projet de règlement numéro 1-2016 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
7. L'illustration de la zone concernée et le projet de règlement numéro 1-2016 sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville, au 412, 9^e Rue, à La Pocatière, sur les heures d'ouverture du bureau municipal.

Donné à La Pocatière, le 10 mars 2016.

Danielle Caron, OMA
Greffière